

t.712-5(2)  
 t.311 Afrika - HRO/ss

3003 Berne, le 28 décembre 1978

18. April 1980

## Voyage en Afrique du Chef du département

### Position à prendre concernant de nouvelles requêtes dans le domaine de la coopération au développement

#### En bref:

- Face à des nouvelles requêtes, il est suggéré d'adopter une attitude très restrictive, les montants à notre disposition étant limités et ceux-ci étant déjà programmés pour 1979/80.
- Si le champ de la coopération bilatérale est donc relativement restreint, nous cherchons à compenser cette lacune par un effort accru en faveur d'institutions financières africaines (FAD et BOAD notamment) ce qui ne devrait que réjouir nos partenaires puisqu'ils sont seul maîtres de ces institutions.

Il est probable que durant le voyage des requêtes seront présentées dans les différents pays. Ces requêtes pourront provenir soit des gouvernements respectifs, soit d'institutions publiques ou privées, soit de particuliers.

#### 1. Attitude face à de nouvelles requêtes

Il serait prudent d'avoir une attitude restrictive et ceci pour les raisons suivantes:

- Pour 1979/80, les montants prévus pour l'Afrique Occidentale sont dès maintenant programmés dans leur quasi totalité, soit pour la continuation de projets en cours soit des projets en préparation.
- Exception faite de la Haute-Volta la DDA n'a pas l'intention d'élargir ses activités de coopération au développement dans les pays prévus au programme (Cameroun, Côte d'Ivoire, Nigéria, Sénégal). En effet, ces pays ne font pas partie des pays les plus pauvres de la région, alors que la loi nous engage à accorder la priorité aux "pays en développement, régions et groupes de population les plus défavorisés".

Le Parlement suit d'ailleurs avec attention les activités de la DDA à ce sujet.

Par ailleurs, avec le nombre extrêmement limité en personnel, il est très difficile à la DDA de s'occuper de projets dans un grand nombre de pays. En effet, la réalisation de chaque projet suppose des connaissances approfondies du pays respectif, (situation politique, économique, sociale, institutions,



population, etc.). Une concentration de plus en plus grande sur les pays sahéliens enclavés (Mali, Haute-Volta, Niger, Tchad) est, de ce point de vue, également nécessaire.

- En ce qui concerne des demandes en provenance de particuliers ou d'entreprises privées, ils essayent souvent de profiter des fonds de la Confédération pour leurs objectifs particuliers qui ne coïncident pas nécessairement avec les objectifs de la coopération au développement.
- Enfin, d'une façon générale, il arrive souvent que des requêtes qui semblent à première vue tout à fait acceptables, s'avèrent finalement irrecevables. En effet, seule une étude approfondie de chaque requête peut montrer si le projet en question correspond aux critères de sélection de la DDA.

## 2. Arguments facilitant le "non"

- La Suisse est un petit pays et le personnel expérimenté et disponible pour collaborer à la préparation et à la réalisation de projets de coopération bilatérale est très limité. C'est une des raisons pour lesquelles une part considérable (plus de 40 % en 1977) des fonds à notre disposition est répartie à travers les organisations internationales (PNUD, organisations spécialisées des Nations Unies) qui, quant à elles sont activement à l'oeuvre dans tous les pays.
- La Suisse a fait un effort particulier en faveur du Fonds Africain de Développement (FAD) en prenant des engagements financiers pour un total de frs. 132 mio.
- La Suisse commence également à s'intéresser à des Banques régionales de développement en Afrique. Elle vient d'attribuer une assistance financière à des conditions très favorables à la BOAD (Banque Ouest Africaine de développement, membres: Bénin, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Niger, Sénégal, Togo).  
Les fonds mis à disposition du FAD et de la BOAD sont gérées sous l'entière responsabilité de ces institutions africaines et ne contiennent aucune clause onéreuse (par exemple obligation d'acheter le matériel en Suisse).
- La Suisse est membre du Club du Sahel et elle a pris l'engagement d'augmenter considérablement sa coopération avec ces pays d'Afrique particulièrement défavorisés. Les pays non sahéliens (Nigéria, Cameroun, Côte d'Ivoire) comprendront sans doute que de ce fait la Suisse ne peut pas coopérer autant qu'elle le voudrait avec eux.
- voir aussi les notes séparées pour chacun des pays.